

PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

UNE INITIATIVE LANCÉE PAR DES INVESTISSEURS EN PARTENARIAT AVEC
L'INITIATIVE FINANCIÈRE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT (UNEP FI) ET LE PACTE MONDIAL DES NATIONS UNIES

MISSION DES PRI

Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société tout entière.

Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.



AVANT-PROPOS

Le développement durable fait partie des enjeux majeurs de notre époque ; nous avons toutes et tous la responsabilité de chercher à poser les fondations de sociétés plus inclusives pour nous-mêmes et les générations futures.

Sans l'investissement responsable, il n'est toutefois pas possible de saisir les opportunités de plus en plus importantes ou de surmonter les innombrables risques auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui, ainsi que ceux qui se poseront dans un avenir proche. Afin d'investir de manière responsable et efficace, les investisseurs ont besoin d'un système financier qui les aide, et non qui les entrave, dans leur recherche de création de valeur à long terme.

Alors que les problèmes comme les changements climatiques et les inégalités de revenus nous affectent toutes et tous d'une manière ou d'une autre, il n'y a pas de temps à perdre pour mettre en œuvre la mission des Principes pour l'Investissement Responsable : établir un système financier mondial durable qui récompense financièrement ses utilisateurs et profite à l'environnement et à la société.

Cela ne veut évidemment pas dire que des progrès importants n'ont pas déjà été accomplis ; en témoignent la croissance continue du nombre de signataires des PRI et des actifs gérés de manière responsable, ainsi que les autres actions menées en faveur du développement durable par les particuliers et les entreprises.

La prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance dans la prise de décision d'investissement et les pratiques d'actionnariat n'est plus considérée comme un « beau geste » mais comme un impératif. Les investisseurs cherchent de plus en plus à accroître leur performance en évaluant de manière approfondie les facteurs de risque à long terme et en identifiant de nouvelles opportunités d'investissement tenant compte de l'évolution rapide des besoins et des souhaits de leurs bénéficiaires et de leurs clients.

Mais la nécessité d'identifier et de lever les obstacles qui nous empêchent d'atteindre notre but – lutter pour obtenir des structures, réglementations et pratiques favorisant l'essor de l'investissement responsable – ne s'est jamais fait sentir de manière aussi pressante. Forts de ses liens étroits avec les Nations Unies par l'intermédiaire de ses deux partenaires fondateurs, le Pacte mondial des Nations Unies et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI), les PRI bénéficient d'atouts sans équivalents pour attaquer de front ces questions, mais ils ne peuvent pas le faire seuls.

Signer ces Principes internationalement reconnus, qui sont volontaires et incitatifs, permettent aux organisations – qu'il s'agisse d'un investisseur institutionnel gérant 50 milliards de dollars d'encours ou d'un prestataire de services employant moins de 10 personnes – de démontrer publiquement leur engagement en faveur de l'investissement responsable et de faire partie d'une communauté mondiale toujours plus nombreuse qui est à l'origine de réels changements contribuant à un monde meilleur pour toutes et tous.



Martin Skancke, Président du Conseil d'administration des PRI et **Fiona Reynolds**, Directrice générale des PRI

QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ?

Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement et l'actionnariat actif.

Il convient de noter que l'investissement responsable se distingue de l'investissement éthique, de l'investissement socialement responsable ou de l'*impact investing*. Alors que ces approches cherchent à combiner performance financière et considérations d'ordre moral ou éthique, l'investissement responsable doit être un objectif, même pour l'investisseur qui recherche uniquement la performance financière, parce qu'ignorer les questions ESG revient à ignorer les risques et opportunités qui ont une incidence importante sur les rendements servis aux clients et aux bénéficiaires.

POURQUOI INVESTIR DE MANIÈRE RESPONSABLE ?

PRINCIPAUX FACTEURS ENTRAVANT L'ESSOR DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

<p>1 </p> <p>MATÉRIALITÉ</p> <p>Prise de conscience accrue dans la communauté financière de l'impact souvent important des questions ESG sur le risque et le rendement.</p>	<p>2 </p> <p>DEMANDE DU MARCHÉ</p> <p>Les investisseurs institutionnels et leurs bénéficiaires demandent plus de transparence sur la manière dont leur argent est investi.</p>	<p>3 </p> <p>RÉGLEMENTATION</p> <p>Orientations réglementaires renforcées indiquant que la prise en compte des questions ESG relève de la responsabilité fiduciaire de l'investisseur à l'égard de ses clients et bénéficiaires.</p>
<p> RECHERCHE ACADÉMIQUE</p> <p>De plus en plus de travaux de recherche démontrent que la prise en compte des questions ESG ne représente pas de coût supplémentaire.</p>		

QU'EST-CE QUE LES QUESTIONS ESG ?

Les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) sont nombreuses et évoluent sans cesse. Exemples :

Environnementales

- Changements climatiques
- Émissions de gaz à effet de serre (GES)
- Épuisement des ressources (dont l'eau)
- Déchets et pollution

Sociales

- Conditions de travail (dont esclavage et travail des enfants)
- Communautés locales (dont communautés autochtones)
- Santé et sécurité
- Relations avec les salariés et diversité

De gouvernance

- Rémunération des dirigeants
- Corruption
- Diversité et structure du conseil d'administration
- Stratégie fiscale

INTRODUCTION AUX PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

À PROPOS DES PRI ET DES SIX PRINCIPES

Les PRI coopèrent avec un réseau international de signataires dans le but d'appliquer les six Principes pour l'Investissement Responsable. L'objectif des PRI est de comprendre les incidences sur les investissements des questions environnementales, sociales et de gouvernance et d'aider les signataires à les intégrer dans leurs décisions d'investissement et d'actionnariat.

Les six Principes ont été élaborés par des investisseurs et bénéficient du soutien des Nations Unies. Ils comptent plus de 2 800 signataires provenant de plus de 60 pays représentant plus de 89 000 milliards de dollars US d'actifs.

ORIGINE DE L'INITIATIVE

Les Principes pour l'Investissement Responsable ont été définis par un groupe international d'investisseurs institutionnels, en écho à l'importance croissante des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement.

Début 2005, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, a invité un groupe composé des principaux investisseurs institutionnels internationaux à s'engager dans un processus visant à définir les Principes pour l'Investissement Responsable. Un groupe de 20 investisseurs travaillant pour des institutions établies dans 12 pays a reçu le soutien d'un groupe de 70 experts issus du secteur de la gestion d'actifs, d'organisations intergouvernementales et de la société civile.

LA MISSION DES PRI

Nous estimons que la création de valeur à long terme passe par un système financier mondial durable et efficace du point de vue économique. Ce système doit récompenser les investissements responsables à long terme et profiter à l'environnement comme à la société tout entière.

Les PRI travaillent à la réalisation de ce système financier durable en encourageant l'adoption des Principes et la collaboration sur leur mise en œuvre. Les PRI favorisent la bonne gouvernance, l'intégrité et la responsabilité des investisseurs, et travaillent sur les obstacles à l'émergence d'un système financier durable, qu'ils se situent dans les pratiques, les structures ou les réglementations du marché.

LES SIX PRINCIPES ET L'ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Il est de notre devoir, en tant qu'investisseurs institutionnels, d'agir dans l'intérêt à long terme de nos bénéficiaires. C'est en cette qualité de fiduciaire que nous estimons que les questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG) peuvent affecter la performance des portefeuilles d'investissement (à divers degrés selon les entreprises, les secteurs, les régions, les classes d'actifs et au fil du temps). Nous reconnaissons également que l'application de ces Principes est susceptible de mieux aligner les intérêts des investisseurs sur les objectifs plus larges de la société.

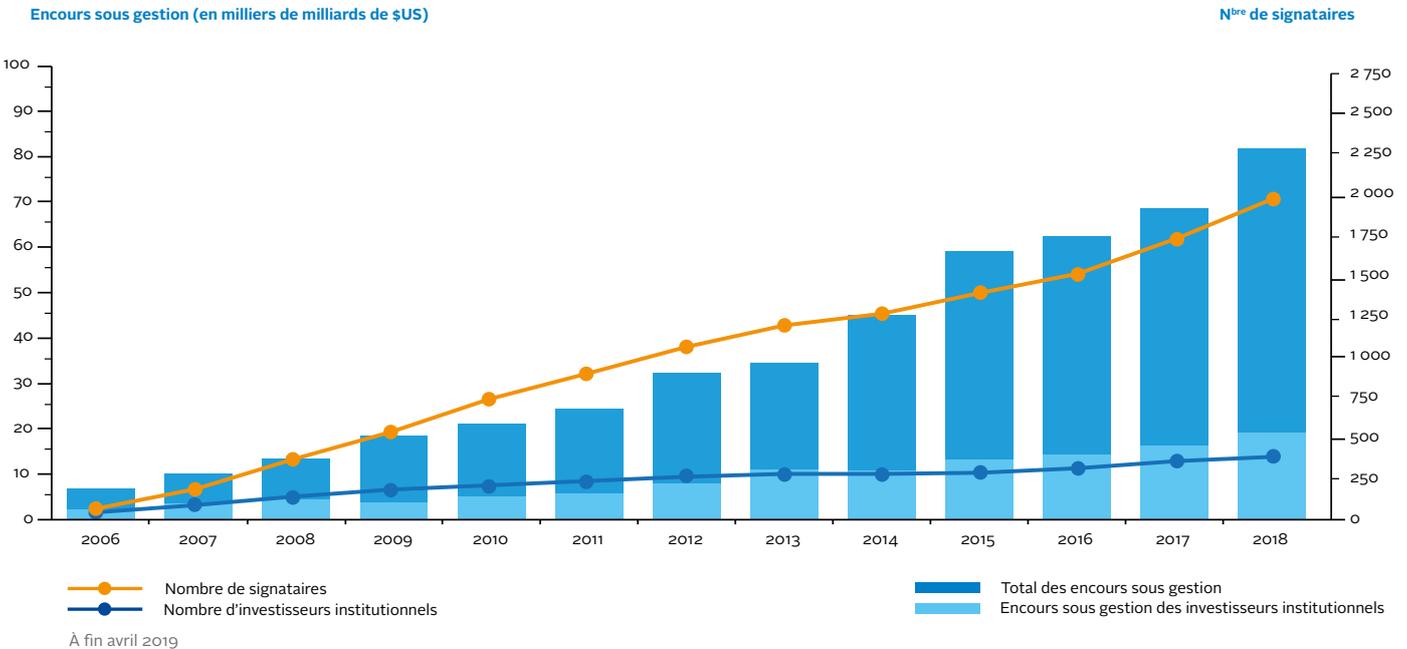
Par conséquent, nous prenons les engagements suivants dès lors qu'ils sont en phase avec nos responsabilités fiduciaires :

- 1** Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.
- 2** Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.
- 3** Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.
- 4** Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.
- 5** Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.
- 6** Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.



L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE : UNE DYNAMIQUE QUI S'ACCÉLÈRE

Le nombre de signataires des PRI est en croissance constante depuis le lancement de l'initiative en 2006 :



L'intérêt croissant suscité par l'investissement responsable a plusieurs causes, dont :

- la prise de conscience accrue dans la communauté financière de l'impact important des questions ESG sur le risque et le rendement ;
- la conviction selon laquelle la prise en compte des questions ESG relève de la responsabilité fiduciaire des investisseurs à l'égard de leurs clients et bénéficiaires ;
- les inquiétudes quant à l'impact du court-termisme sur la performance des entreprises, le rendement des investissements et le comportement des marchés ;
- les obligations juridiques protégeant l'intérêt à long terme des bénéficiaires et le système financier dans son ensemble ;
- la pression exercée par les concurrents qui cherchent à se différencier par un avantage compétitif en offrant des services en matière d'investissement responsable ;
- le rôle de plus en plus actif des bénéficiaires qui exigent de la transparence pour savoir où et comment leur argent est investi ;
- le risque de réputation destructeur de valeur résultant des enjeux liés notamment aux changements climatiques, à la pollution, aux conditions de travail, à la diversité des salariés, à la corruption, aux stratégies fiscales agressives, dans un contexte de mondialisation et de prévalence des réseaux sociaux.

« Nous, les investisseurs institutionnels, nous ne nous faisons pas concurrence et devons œuvrer ensemble pour rendre les marchés de capitaux plus durables. Les ressources des PRI aident les investisseurs institutionnels qui ne disposent pas d'autant de ressources à promouvoir et intégrer rapidement les questions ESG en se fiant aux bonnes pratiques. »

Hiro Mizuno
Executive MD et CIO de GPIF

MISE EN ŒUVRE DES SIX PRINCIPES

Les Principes offrent un éventail d'actions possibles pour prendre en compte les questions ESG :

1 Nous prendrons en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissement.

Actions possibles :

- Aborder les questions ESG dans la politique d'investissement
- Faciliter le développement d'outils, d'indicateurs et d'analyses liés aux questions ESG
- Évaluer les capacités des sociétés de gestion internes à prendre en compte les questions ESG
- Évaluer les capacités des sociétés de gestion externes à prendre en compte les questions ESG
- Demander aux prestataires de services d'investissement (analystes financiers, consultants, courtiers, sociétés de recherche ou de notation) de prendre en compte les questions ESG en faisant évoluer leurs recherches et analyses
- Encourager les travaux universitaires et les autres études dans ce domaine
- Plaider en faveur de la formation aux questions ESG pour les professionnels de l'investissement

2 Nous serons des actionnaires actifs et intégrerons les questions ESG à nos politiques et procédures en matière d'actionnariat.

Actions possibles :

- Définir et publier une politique d'actionnariat actif conforme aux Principes
- Exercer ses droits de vote ou superviser la mise en pratique de la politique de vote (en cas d'externalisation)
- Mettre en place des moyens pour mener des actions d'engagement (soit directement, soit en externalisant)
- Participer à l'élaboration des politiques, réglementations et normes (par exemple en matière de promotion et de protection des droits des actionnaires)
- Déposer des résolutions d'actionnaires cohérentes avec les enjeux ESG à long terme
- Dialoguer avec les entreprises sur les questions ESG
- Participer à des initiatives d'engagement collaboratif
- Demander aux sociétés de gestion de mener un dialogue sur les questions ESG et d'en rendre compte

3 Nous demanderons, autant que faire se peut, aux entités dans lesquelles nous investissons de faire preuve de transparence concernant les questions ESG.

Actions possibles :

- Demander un reporting normalisé sur les questions ESG (en utilisant des dispositifs comme la Global Reporting Initiative)
- Demander à ce que les questions ESG soient intégrées dans les rapports financiers annuels
- Demander aux entreprises des informations concernant l'adoption des normes, principes, codes de bonne conduite pertinents ou l'adhésion à des initiatives internationales (comme le Pacte mondial des Nations Unies)
- Soutenir les initiatives et résolutions des actionnaires en faveur de la publication des informations relatives aux questions ESG

4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

Actions possibles :

- Intégrer les exigences relatives aux Principes dans les appels d'offres
- Adapter en conséquence les mandats d'investissement, les procédures de surveillance, les indicateurs de performance et les dispositifs d'incitation (par exemple, veiller à ce que les processus de gestion des investissements reflètent les horizons à long terme le cas échéant)
- Communiquer aux prestataires de services d'investissement les attentes concernant les questions ESG
- Revoir les relations avec les prestataires de services qui ne répondent pas aux attentes en matière de questions ESG
- Favoriser le développement d'outils de recherche comparatifs des meilleures pratiques d'intégration ESG
- Plaider en faveur des évolutions réglementaires ou politiques qui facilitent la mise en œuvre des Principes

5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

Actions possibles :

- Soutenir les réseaux et plateformes d'information et y participer pour partager des outils, mettre en commun des ressources et tirer parti du reporting des investisseurs pour en faire une source d'apprentissage
- Apporter des réponses collectives aux nouveaux enjeux pertinents
- Mettre en place ou soutenir des initiatives collaboratives appropriées

6 Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

Actions possibles :

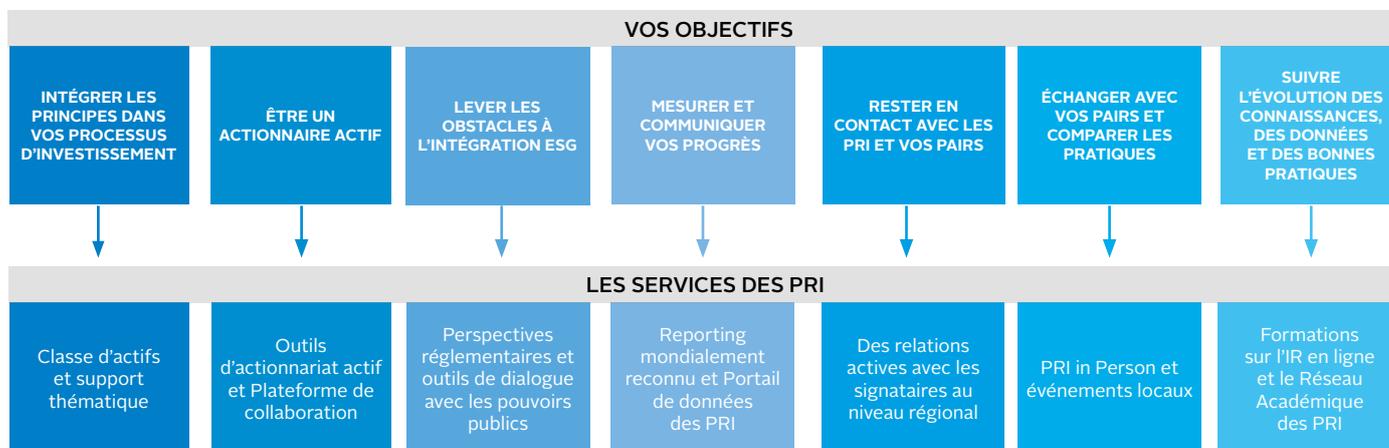
- Publier des informations sur la manière dont les questions ESG sont intégrées dans les pratiques d'investissement
- Publier des informations sur les activités d'actionnariat actif (vote, engagement et/ou dialogue avec les pouvoirs publics)
- Publier des informations sur ce qui est exigé des prestataires de services dans le cadre de l'application des Principes
- Communiquer avec les bénéficiaires au sujet des questions ESG et des Principes
- Rendre compte des progrès et/ou réalisations liés aux Principes selon l'approche « appliquer ou expliquer » (*comply or explain*)
- Chercher à déterminer l'impact des Principes
- Tirer parti du reporting pour favoriser la prise de conscience d'un plus grand nombre de parties prenantes

« Ces Principes constituent un instrument extrêmement utile pour formaliser et orienter nos efforts en matière d'investissement responsable, sensibiliser les acteurs en interne et partager avec nos partenaires d'investissement, nos équipes de gestion de portefeuille et les autres parties prenantes un langage et un ensemble d'attentes communs. Nous sommes conscients de l'intérêt qu'il y a à interagir avec ceux qui partagent cet engagement et à apprendre d'eux. »

George R. Roberts

Co-président et co-fondateur de Kohlberg Kravis Roberts

MODALITÉS DE LA COLLABORATION DES PRI AVEC LES INVESTISSEURS



* La cotisation annuelle d'adhésion aux PRI ne donne pas accès aux formations de la PRI Academy.

SOUTIEN INTERNATIONAL

Les PRI collaborent avec plus de 2 800 signataires répartis dans plus de 60 pays. Les responsables au niveau régional constituent le premier point de contact des signataires avec les PRI. L'équipe s'emploie à sensibiliser les acteurs du marché local à l'investissement responsable et oriente les signataires vers les ressources et compétences adéquates des PRI.



- Canada
- États-Unis
- Amérique latine (sauf Brésil)
- Brésil

- Pays nordiques, PECO et CEI
- Royaume-Uni et Irlande
- Benelux
- France
- Allemagne, Autriche et Suisse
- Europe du Sud
- Afrique et Moyen-Orient

- Japon
- Chine
- Asie (sauf Japon et Chine)
- Australasie

« Je suis profondément convaincu que les PRI ont joué et doivent jouer un rôle important pour mettre l'investissement responsable au cœur des préoccupations des investisseurs institutionnels. En particulier pour les fonds de pension qui ont un rôle tellement important dans la génération de revenus pour une population vieillissante. »

Xander den Uyl, Trustee d'ABP

PRI in Person

Depuis sa création,
PRI in Person c'est :

+ de 450
SESSIONS

+ de 1 000
INTERVENANTS

+ de 6 300
PARTICIPANTS

Seule conférence véritablement mondiale du secteur de l'investissement responsable, PRI in Person est l'occasion pour les signataires des PRI et les professionnels de l'investissement d'apprendre, de créer des réseaux et de collaborer pendant plusieurs jours. Cette conférence permet aux participants d'échanger sur des questions d'actualité et de partager avec leurs pairs du monde entier leurs expériences spécifiques à leur région et à leur organisation. La conférence offre aux sponsors de multiples occasions de s'adresser à un public d'investisseurs internationaux.

Depuis le lancement des PRI in Person à Genève en 2007, plus de 6 000 personnes ont assisté à ces conférences. Pour en savoir plus, notamment sur les possibilités de partenariats, vous pouvez consulter le site des PRI : www.unpri.org/pri-in-person.

PRI ACADEMY

LE MODÈLE D'EXCELLENCE POUR LA FORMATION ESG

La PRI Academy a été mise en place afin de proposer aux acteurs de la gestion d'actifs des formations de haut niveau sur l'incidence des questions ESG sur la performance des entreprises, la valeur actionnariale et la prise des décisions d'investissement. Depuis sa création en 2014, l'Academy est devenue le leader mondial de la formation à l'investissement responsable : plus de 4 000 professionnels venus de plus de 65 pays ont suivi ses formations.

Les formations s'articulent autour des contributions d'experts internationaux, des études de cas réels et hypothétiques et des modélisations financières. Toutes les formations sont entièrement dispensées en ligne, ce qui signifie que vous pouvez commencer et terminer quand et où vous le voulez : pas de déplacement ni d'obligations et moins d'émissions de gaz à effet de serre.

FAITES UNE DEMANDE DE DÉMONSTRATION



FORMATIONS

La PRI Academy propose quatre formations :

- **GETTING STARTED IN RI (LES BASES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE)**
- **FOUNDATIONS IN RI (NOTIONS FONDAMENTALES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE)**
- **ADVANCED RI ANALYSIS (ANALYSE FINANCIÈRE APPROFONDIE DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE)**
- **RI FOR TRUSTEES (L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE POUR LES ADMINISTRATEURS)**

Disponibles pour :

CFA Institute CE Credits

&

CFP Board CE Credits

(États-Unis uniquement)

COMMENT S'INSCRIRE

- Pour vous inscrire, rendez-vous sur notre site www.priacademy.org
- Pour les inscriptions de groupe, veuillez nous envoyer un e-mail à l'adresse priacademy@unpri.org

COMMENT DEVENIR SIGNATAIRE DES PRI

1

CONFIRMEZ L'APPROBATION DES PRINCIPES PAR VOTRE ORGANISATION EN NOUS TRANSMETTANT LA DÉCLARATION SUR PAPIER À EN-TÊTE DE VOTRE ENTREPRISE, SIGNÉE PAR VOTRE DIRECTEUR GÉNÉRAL (OU SON ÉQUIVALENT).

Les formulaires de déclaration sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unpri.org/signatories/become-a-signatory>

2

INDIQUEZ LES COORDONNÉES DE VOTRE ENTREPRISE ET DES PERSONNES À CONTACTER, AINSI QUE LES RAISONS MOTIVANT LA SIGNATURE DU FORMULAIRE DE DEMANDE.

Les formulaires de demande sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.unpri.org/signatories/become-a-signatory>

3

TRANSMETTEZ-NOUS UN ORGANIGRAMME MONTRANT LA STRUCTURE DE VOTRE ORGANISATION EN FAISANT APPARAÎTRE L'ENSEMBLE DE SES ENTITÉS JURIDIQUES

Envoyez-nous toutes les informations ci-dessus à l'adresse suivante : info@unpri.org

4

DERNIÈRE ÉTAPE

Après notre accord provisoire, nous vous enverrons une facture. Une fois celle-ci réglée, votre demande sera pleinement approuvée* et votre organisation sera signataire des PRI.

*Les PRI ont pour objectif de traiter les demandes dans un délai de deux semaines. La facture couvrira la période précédant le début de la prochaine année de cotisation (1^{er} avril). Après réception du règlement, les PRI vous contacteront pour vous souhaiter la bienvenue et vous présenter toutes les ressources à votre disposition.

Signatory of:

 **PRI** | Principles for
Responsible
Investment

PLAN D'ACTION POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

« Notre objectif pour les dix prochaines années est d'amener les investisseurs responsables à œuvrer ensemble au développement de marchés durables contribuant à un monde meilleur pour toutes et tous. »

Les PRI ont identifié les actions prioritaires suivantes pour les dix prochaines années :

INVESTISSEURS RESPONSABLES

Nous ferons en sorte de consolider, approfondir et élargir notre action principale : guider les investisseurs responsables dans leur quête de création de valeur à long terme et améliorer la cohérence à travers toute la chaîne de l'investissement.

- **DONNER AUX INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS LES MOYENS D'AGIR**
- **SOUTENIR UNE INTÉGRATION PLUS ÉTENDUE DES ENJEUX ESG DANS TOUTES LES CLASSES D'ACTIFS**
- **PROMOUVOIR UNE COMMUNAUTÉ D'INVESTISSEURS ACTIFS (VOTE ET ENGAGEMENT)**
- **VALORISER LES LEADERS ET ACCROÎTRE LA RESPONSABILITÉ DES INVESTISSEURS**
- **FORMER DES INVESTISSEURS RESPONSABLES**

MARCHÉS DURABLES

Nous chercherons à lever les obstacles à un système financier mondial durable et efficace d'un point de vue économique, dont ont besoin les investisseurs responsables et les bénéficiaires.

- **CHALLENGER LES OBSTACLES À L'ÉMERGENCE D'UN SYSTÈME FINANCIER DURABLE**
- **FAVORISER LA CIRCULATION DE DONNÉES PERTINENTES DANS LES MARCHÉS**

UN MONDE MEILLEUR POUR TOUTES ET TOUS

Nous aiderons les signataires à contribuer à un monde meilleur en promouvant des investissements contribuant à l'émergence de sociétés meilleures et inclusives pour les générations actuelles et futures.

- **SOUTENIR LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
- **ASSOCIER L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE AU DÉVELOPPEMENT D'UNE ÉCONOMIE DURABLE, GRÂCE AUX OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

NOS PARTENAIRES DES NATIONS UNIES

Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (UNEP FI)

L'UNEP FI est un partenariat unique entre le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le secteur financier mondial. L'UNEP FI travaille de concert avec plus de 200 institutions financières signataires de la Déclaration sur le développement durable de l'UNEP FI, ainsi qu'avec un éventail d'organisations partenaires, afin de mettre au point et de promouvoir des ponts entre durabilité et résultats financiers. Grâce à ses réseaux de pair à pair, à la recherche et à la formation, l'UNEP FI mène à bien sa mission : identifier, promouvoir et matérialiser l'adoption des bonnes pratiques environnementales et de durabilité, et ce à tous les niveaux des activités des institutions financières.

Pour plus d'informations : www.unepfi.org



Pacte mondial des Nations Unies

Le Pacte mondial des Nations Unies est un appel aux entreprises, partout dans le monde, à aligner leurs opérations et stratégies sur dix principes universellement reconnus dans le domaine des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, et à prendre des mesures en faveur des ambitions des Nations Unies incarnées par les Objectifs de développement durable. Le Pacte mondial est une plateforme de leadership au service du développement, de la mise en œuvre et de la diffusion de pratiques d'entreprise responsables. Lancée en 2000, c'est la plus importante initiative au monde concernant la durabilité des entreprises, avec plus de 8 800 entreprises et 4 000 autres entités signataires dans plus de 160 pays et plus de 80 réseaux locaux.

Pour plus d'informations : www.unglobalcompact.org



NOS COORDONNÉES

PRI Association

5th Floor, 25 Camperdown Street,
London E1 8DZ, United Kingdom

T : +44 (0) 20 3714 3220

PRI Association (Hong Kong) Limited

Room 3, 11/F, 244 – 248 Des Voeux
Road Central, Sheung Wan, Hong Kong

T : +852 3897 9699

PRI US, Inc.

45 Rockefeller Plaza, Suite 2000,
New York, NY 10111

T : +212 332 3437

PRI Association France SARL

44-46 Rue de la Bienfaisance,
75008 Paris, France

T : +33 (0)1 87 16 40 35

CONTACTEZ-NOUS

www.unpri.org | info@unpri.org